



Cabinet de la ministre

Paris, le lundi 7 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conclusions du Comité Trajectoires 2020-2050, vers une économie sobre en carbone

La communauté internationale s'est fixée pour objectif à Cancun de limiter la hausse de la température moyenne en dessous de + 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. D'après les évaluations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), cet objectif requiert une division par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050 et une réduction d'au moins 80 % pour les pays développés.

La France est l'un des pays industrialisés les moins émetteurs de gaz à effet de serre et respecte d'ores et déjà le protocole de Kyoto. Avec le Grenelle de l'environnement, elle s'est donné des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre : réduire d'ici 2020 de plus de 23 % nos émissions par rapport aux niveaux de 1990.

Pour établir une stratégie à plus long terme, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a lancé le 27 juin un comité de réflexion présidé par Christian de PERTHUIS, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, et appuyé par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS). Ce comité a rassemblé des associations protectrices de l'environnement, des entreprises, des organisations syndicales, des experts du climat et les ministères concernés.

Dans un contexte de crise économique et financière, les travaux du comité ont suivi un fil directeur : rechercher les voies d'une politique climatique faisant rimer ambition élevée en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et impacts positifs sur la croissance et l'emploi. Ils ont conjugué analyse comparative européenne, analyse prospective déclinée par secteur et évaluation des impacts de différents scénarios de réductions d'émission.

Le rapport analyse les conditions pour décarboner l'économie à l'horizon 2050 dans les meilleures conditions économiques et sociales. Il formule plusieurs propositions en ce sens, en particulier :

- renforcer les mesures de politique industrielle favorisant la transition vers une économie sobre en carbone ;
- agir à la fois sur la demande en incitant à l'efficacité énergétique, et sur l'offre en encourageant les procédés de production sobres en carbone ;
- mettre en place des incitations économiques et réglementaires offrant une visibilité aux entreprises à moyen terme. Le rapport préconise en particulier la mise en place d'une taxe carbone, de préférence européenne, à défaut française, et la fixation des règles à l'horizon 2030 ;
- utiliser le produit des enchères de quotas CO2 prévues à partir de 2013 et des futures contributions climat-énergie pour favoriser la croissance économique, l'innovation technologique, l'équité sociale et la solidarité internationale ;
- anticiper les évolutions du marché de l'emploi et préparer les transitions professionnelles.

Ces travaux seront examinés dans les prochaines semaines. Ils permettront à la France de contribuer au débat européen sur les jalons qui doivent nous mener à une économie décarbonée à l'horizon 2050 et serviront de référence pour faire de la lutte contre le changement climatique un levier de développement économique et de progrès social.

Lettre de mission et rapport « Trajectoires 2020-2050, vers une économie sobre en carbone » :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=24961

Contacts presse :

Anne Dorsemaine 01 40 81 72 36
Aurore Longuet 01 40 81 31 59

Annexe - Les 9 propositions du rapport

1. Renforcer les mesures de politique industrielle favorisant la transition vers une économie sobre en carbone.
2. Favoriser le développement de la R&D et la diffusion des innovations technologiques propices à la transition vers une économie sobre en carbone.
3. Allonger la prévisibilité et la crédibilité de la politique climatique par la définition de cibles européennes contraignantes en 2030.
4. Renforcer le signal prix du carbone en l'étendant à l'ensemble de l'économie et en améliorant la régulation du système européen d'échanges de quotas de CO₂.
5. Améliorer et prolonger les mécanismes de flexibilité dans un cadre international et développer leur utilisation au sein même de l'Union européenne.
6. Gérer le produit des enchères et des futures contributions climat-énergie en toute transparence dans le but de favoriser la croissance économique, l'équité sociale, le développement d'innovations sobres en carbone et la solidarité internationale.
7. Anticiper les évolutions du marché de l'emploi et préparer les transitions professionnelles.
8. Développer des modes de financements innovants associant capital public et capital privé et utilisant le levier de la valeur carbone.
9. Intégrer de façon efficace les objectifs de la politique climatique dans les politiques d'aménagement des espaces urbains et ruraux.